

Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts, 2 rue Jules Verne, 85250 Saint Fulgent.

Objet du marché : Le présent marché concerne des travaux sur les réseaux d'assainissement (EU).

Durée du marché : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans, à compter de sa notification. L'accord-cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Critères d'attributions retenus :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations /10 pts	50.0 %
2- Valeur technique /10 pts	40.0 %
3- Délai d'exécution /10 pts	10.0 %

Type de procédure : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Attribution du marché :

L'entreprise SOC EXPLOITATION EAUX VEOLIA VENDEE de la Roche-sur-Yon pour un montant maximum de 150 000.00 € HT pour la durée totale du marché.

Date d'attribution en conseil communautaire : 30/01/2020

Date de signature du marché : 25/02/2020

Date de notification du marché : 25/02/2020

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les entrepreneurs ou prestataires ayant candidaté au présent marché et n'ayant pas été retenus sont recevables à former un recours contre le contrat devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de l'affichage ou de la publication de l'avis de signature de ce marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/03/2020